

Nom du groupe : _____

Nom du professeur : _____

Catégorie : tout âge confondu

Style : _____

DANSEURS

N°	Prénom	NOM	DATE DE NAISSANCE	MAIL
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

COORDONNEES DU GROUPE/CREW

- Adresse du cours de danse auquel le groupe est affilié :

Code Postal : _____ Ville : _____

- Adresse pour toute correspondance, si différente de l'association :

Code Postal : _____ Ville : _____

CHOREGRAPHIE

Durée de la chorégraphie : _____ Titre : _____

Titre de la musique : _____ Compositeur : _____

Présentation du groupe en quelques mots (année de création, jour de répétition, ...) :

Fiche à retourner dûment complétée avec les autorisations de droit à l'image au plus tard le **15 mars 2024**

Nom du responsable du groupe : _____

Date et signature

--

REGLEMENT DU BATTLE CHOREGRAPHIQUE EN GROUPE – DIMANCHE 31 MARS 2024

Article 1 : Objet du Concours

Ce concours a pour but de favoriser à l'échelle saint-quentinoise et au-delà, les rencontres et les échanges entre groupes de danseurs et danseuses amateurs.

Article 2 : Jury

La prestation des candidats sera appréciée par un jury de danseurs professionnels, qui désignera les groupes vainqueurs selon des critères précis qu'il devra évaluer.

Le jury sera constitué uniquement de personnes n'ayant aucun lien direct avec les groupes inscrits afin de préserver l'impartialité du jury dans ses notations.

Article 3 : Styles

Le concours est ouvert aux clubs ou sections de danse par groupe de 2 à 12 danseurs(euses) au maximum, et tout âge confondu, en 2 styles ou plus.

Article 4 : Inscription

Seuls pourront participer au concours, les groupes ayant retourné avant la date limite de clôture des inscriptions (le **VENDREDI 15 MARS 2024**), leur dossier d'inscription et les autorisations de droit à l'image dûment complétés.

Article 5 : Notation des groupes

L'ordre de passage par catégorie sera préalablement tiré au sort par l'organisation. Les groupes seront notés de 0 à 25 points pour chaque prestation.

1. Technique sur 5
2. Synchronisation sur 5
3. Originalité sur 5
4. Occupation de l'espace sur 5
5. Interprétation et expression sur 5

Article 6 : Décision du jury

Les décisions du jury concernant l'attribution du prix seront sans appel. A l'issue du concours, le jury prononcera les résultats après délibérations.

Article 7 : Droit d'inscription

Néant.

Article 8 : Hygiène

Des loges seront mises à disposition des groupes, le responsable du groupe se devra de les rendre dans l'état de propreté dans lequel elles lui ont été attribuées.

Article 9 : Musique

Le jour du concours, il sera demandé au professeur de se munir de la musique au format MP3 ou WAV, sur clé usb sur lequel sera noté le nom du groupe, la catégorie, le numéro de piste ainsi que le nom de l'auteur compositeur. La durée et la qualité des enregistrements seront contrôlées, à noter que cette dernière doit être irréprochable.

INFORMATIONS GENERALES

Le battle chorégraphique se déroulera le **Dimanche 31 mars 2024 à 15h30 à la Ferme de Bel Ebat**, 1 Pl. de Bel Ebat, 78280 Guyancourt.

- Date limite d'inscription : le vendredi 15 mars 2024
- Accueil des candidats : le dimanche 31 mars à partir de 13h
- Ouverture des portes au public : à 15h
- Tarif unique d'entrée au public : Gratuit
- Droit à l'image : En signant le présent règlement, vous vous engagez à ne pas vous opposer à la prise de photos ou de vidéos ainsi qu'à leur publication dans la presse, sur les sites Internet des organisateurs, ou page Facebook.

Vous trouverez dans ce dossier un document d'autorisation d'utilisation d'image. Il doit être rempli et complet avec ce dossier d'inscription.

Pour nous contacter :

FERME DE BEL EBAT
SQY / MISSION DANSE
06 26 08 06 53
dia.iffra@gmail.com

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____
Ou pour les mineurs
Je soussigné tuteur légal de :
Demeurant au : _____

Autorise **le service culturel de Guyancourt et SQY** à me photographier et/ou filmer,
le : **Dimanche 31 mars 2024**
A : **La Ferme de Bel Ebat (Guyancourt) dans le cadre du battle chorégraphique**
Et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image,
j'autorise **le service culturel de Guyancourt et SQY** à fixer, reproduire et communiquer au public les vidéos et photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par **le service culturel de Guyancourt et SQY**, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Livre,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours,
- Autre : réseaux sociaux, sites internet, reportages vidéo, audio ou papier

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies et vidéos de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires, **dont un exemplaire pour vous, à conserver pour faciliter l'exercice de vos droits.**

Nom et prénom
de la personne photographiée et/ou filmée
Signature

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessus, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux personnes photographiées ou filmées. Vos données personnelles (photographies, prises de vues et informations personnelles précisées) recueillies à l'occasion de la présente autorisation sont garanties conformément aux prescriptions du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles.